

Ouvrier polyvalent

Synthèse de l'offre

Employeur :	C.C.A.S MONTSALVY - MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNE AGEES
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O01518036213
Date de dépôt de l'offre :	02/03/2018
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	18h30
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/04/2018
Date limite de candidature :	31/03/2018
Service d'affectation :	Entretien - Services techniques

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Cantal
Lieu de travail :	Residence du château 15120 Montsalvy

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

Il assure l'entretien du bâtiment et son équipement. Il effectue la maintenance et l'entretien quotidien de la structure y compris les espaces verts. Il assure le contrôle qualitatif et quantitatif des marchandises ainsi que le suivi des stocks.

Profil demandé :

Savoir détecter les dysfonctionnements d'un équipement. Lire, comprendre et interpréter des notices, dossiers techniques et consignes de sécurité. Savoir organiser son travail en priorisant les urgences. Sens de l'écoute et de l'observation. Rigueur, dynamisme et réactivité. Etre respectueux et à l'écoute des personnes âgées.

Mission :

Il assure l'entretien du bâtiment et son équipement. Il effectue la maintenance et l'entretien quotidien de la structure y compris les espaces verts. Il assure le contrôle qualitatif et quantitatif des marchandises ainsi que le suivi des stocks.

Contact et informations complémentaires : Madame Camille BORNES, Directrice EHPAD

Courriel : mappa.montsalvy@wanadoo.fr

Téléphone : 04 71 49 24 48

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.